



GRAINE DE MALT

CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE À TEMPS PARTIEL

Entre les soussignés :

Graine de Malt dont le siège social est situé 78 Boulevard des Grands Hommes, Sofia (Altis), représentée par Monsieur Dalkhan Oumarov en sa qualité de PDG Graine de Malt ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes

Et :

Monsieur Juan Carlos Emmanuel demeurant à Paros (DP14, Altis) de nationalité mexicaine.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – ENGAGEMENT

Monsieur Juan Carlos Emmanuel, qui déclare n'être liée par aucune clause de non concurrence, est engagé(e) en qualité d'Employé Polyvalent, rang 1, sous réserve des résultats de la visite médicale d'embauche.

Le présent contrat est régi par les dispositions de la convention collective des activités de production de boissons alcoolisées, applicable à Graine de Malt.

ARTICLE 2 – DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée à temps partiel à compter du 2 décembre 2016 selon les besoins de Graine de Malt.

Le présent contrat est conclu avec une période d'essai d'un jour.

ARTICLE 3 – FONCTIONS

En sa qualité d'employé polyvalent, Monsieur Juan Carlos Emmanuel exercera les fonctions suivantes : Récolte de levure, Récolte de Malt, Récolte de sable, Chauffe du sable, Création des bouteilles

Les fonctions confiées à Monsieur Juan Carlos Emmanuel ne sauraient être considérées comme étant exhaustives.

En outre, les relations contractuelles étant évolutives, elles pourront donc nécessiter des adaptations liées aux évolutions économiques, commerciales et techniques. Monsieur Juan Carlos Emmanuel s'engage notamment à suivre à cette fin toute formation que lui demanderaient Graine de Malt.

ARTICLE 4 – TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur Juan Carlos Emmanuel exercera ses fonctions dans ses heures de disponibilité en prenant contact avec les chefs d'équipe ou, le cas échéant, les responsables logistiques.

Lors des transports, Monsieur Juan Carlos Emmanuel devra se vêtir de l'uniforme réglementaire de Graine de Malt.

ARTICLE 5 – RÉMUNÉRATION

En contrepartie de son travail, Monsieur Juan Carlos Emmanuel percevra une rémunération à la livraison des marchandises transportées.

Les chefs d'équipe et responsables logistiques ne sont pas tenus de racheter les cargaisons non commandées livrées par Monsieur Juan Carlos Emmanuel.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES

Monsieur Juan Carlos Emmanuel sera tenu(e) d'observer les dispositions réglementant les conditions de travail applicables à l'ensemble des salariés de l'entreprise, ainsi que les règles générales concernant la discipline et la sécurité du travail.

Monsieur Juan Carlos Emmanuel s'engage par ailleurs :

- à se conformer aux directives et instructions émanant de la direction ou de son représentant ;
- à observer une discrétion professionnelle absolue pour tout ce qui concerne les faits, informations, connaissances ou techniques, dont elle aura connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions ;
- à informer immédiatement la direction de Graine de Malt en cas d'absence prolongée quelque soit le motif ;
- faire connaître sans délai tout changement de situation (domicile, situation)
- à vêtir la tenue de travail réglementaire de Graine de Malt lors de l'exercice de ses fonctions
- à se soumettre à la visite médicale d'embauche

ARTICLE 7 – CUMUL D'EMPLOI

Monsieur Juan Carlos Emmanuel pourra exercer parallèlement une autre activité professionnelle.

Monsieur Juan Carlos Emmanuel s'engage par ailleurs à en informer préalablement son employeur dans les plus brefs délais.

Cette activité ne devra toutefois pas être de nature à porter préjudice aux intérêts légitimes de l'entreprise.

ARTICLE 8 – DÉCLARATION UNIQUE D'EMBAUCHE

Le recrutement de Monsieur Juan Carlos Emmanuel a fait l'objet d'une déclaration unique d'embauche auprès de la préfecture de Sofia.

Le présent contrat a été établi en deux exemplaires dont l'un devra être retourné signé à Graine de Malt dans les plus brefs délais.

Fait le 2 décembre 2016 à Sofia

Monsieur Juan Carlos Emmanuel
Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Monsieur Dalkhan Oumarov
PDG Graine de Malt
Signature

Juan Carlos Emmanuel